

 	Inter-Sage de la Baie du Mont Saint Michel Etude de faisabilité juridique et économique de l'E.P.T.B Baie du Mont Saint Michel -	
--	---	---


Compte rendu de la réunion de lancement du 26 mars 2015 – COTEC élargi

Émargement :

Nom / Prénom	Collectivité	Présent	Absent	Excusé
BICHON Vincent	Communauté de Commune de Pontorson	x		
BOIVENT JOSEPH	LOUVIGNE COMMUNAUTE		x	
BRIONNE JEAN PAUL	CC DU MORTAINAIS		x	
CHAPDELAIN REMI	BMSM Porte de Bretagne		x	
COLASSE ADELINE	INTERSAGE DE LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL	x		
DEROLEZ GUY			x	
DIEUDONNE GERARD	Syndicat Mixte des Bassins Côtiers Granvillais			x
DUBOS JEAN CLAUDE				x
EL MANKOUCH SAID	CG 50			x
ETIEMBLE FERNAND		x		
FAMBON CHRISTOPHE	INTERSAGE DE LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL	x		
GENIN NATHALIE	SM DES BASSINS COTIERS GRANVILLAIS		x	
GUICHARD HERVE			x	
HAVARD KARINE	Syndicat Intercommunal des Bassins Côtiers de la	x		
JOUE AURELIE	SM DU BASSIN DE LA SELUNE	x		
LE DAFNIET SERGE	DREAL DE BRETAGNE		x	
LE MOAL MARCEL			x	
LE ROY SYLVIE	SM DU BASSIN DU COUESNON	x		
MARGOLLE ANNE				
NIVOT ELODIE	SI DES BASSINS COTIERS DE LA REGION DE DOL	x		
PICOT MICHEL				x
RAPINEL DENIS	PORTE DE BRETAGNE			x
TAILLEBOIS DOMINIQUE			x	
TRAVERT LAURENT	INTERSAGE DE LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL	x		
RODRIGUEZ MELIA		x		
SARRALA		x		
LE QUILLEC REGIS	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	x		
PARIS GUILLAUME	CC DE SAINT JAMES	x		
YERLES CATHERINE	REGION DE BRETAGNE	x		
HUET GUENHAEL	CC AVRANCHES MONT SAINT MICHEL	x		
LEROYER MICHEL	CC AVRANCHES MONT SAINT MICHEL	x		
CANTO RENE	CC D'ANTRAIN	x		
BEE FRANCOIS	CA DE SAINT MALO	x		
THIERRY SYLVAIN	SM DE LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL	x		
DESGUEE ROMAIN	SM DE LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL	x		
ROBIN THIERRY	CG 35	x		
MACE DANIEL	INTERCOM DU BASSIN VILLEDIEU	x		
BRUN REMY	DDTM 50 / Service Environnement	x		
RENARD SEVERINE	SGAR BN	x		
ROBERGE ISABELLE	REGION BASSE NORMANDIE	x		
LEMAITRE OLIVIER	REGION BASSE NORMANDIE	x		
COSTARD JOSEPH	CRC NORMANDIE	x		
LEOST LOIC	DDTM 35 / SERVICE EAU BIODIVERSITE	x		
MAINSARD JEAN BAPTISTE	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE	x		
DELLINGER MURIEL		x		
RONFORT CELINE		x		
SOURDIN NICOLAS	Coglais Communauté	x		
LEROY SABRINA	CDC DU MORTAINAIS	x		
BOUVET JACKY	CC SAINT HILAIRE DU HARCOUET	x		
DULAMON CLAUDE	PREFECTURE DE LA MANCHE	x		
QUIGNON DIDIER		x		
BASIAU GILBERT		x		
TAILLEBER DOMINIQUE		x		
	AMO			
FUOC VERONIQUE	ECOSFERES	x		
PAUL GWENDOLINE	HUGLO LEPAGE	x		

Pièces jointes :

- Diaporama présenté le 26 mars 2015

	Inter-Sage de la Baie du Mont Saint Michel Etude de faisabilité juridique et économique de l'E.P.T.B Baie du Mont Saint Michel
Compte rendu de la réunion de lancement du 26 mars 2015 – COTEC élargi	
Objet de la réunion	
<p style="text-align: center;">Comité technique n°1</p> <p>L'objet de la réunion est le lancement de l'étude de faisabilité juridique et économique de l'EPTB de la Baie du Mont Saint Michel.</p> <p>Monsieur FAMBON, Président de l'Inter-Sage de la Baie du Mont Saint Michel, introduit la réunion et présente le groupement d'assistant à maîtrise d'ouvrage retenu pour la réalisation de l'étude : ECOSFERES, société de conseil en ingénierie contractuelle et financière mandataire du groupement et en charge du volet financier de l'étude et le cabinet HUGLO LEPAGE, cabinet d'avocats spécialisé en droit public de l'environnement.</p> <p>Il rappelle que l'association Inter-Sage se voulait la préfiguration d'un mode de coopération plus intégré lors de sa création. Elle couvre un territoire total de 272 communes. Monsieur FAMBON explique que les études réalisées par l'association pour le compte de ses membres ont jusqu'à présent été des études scientifiques. Le conseil scientifique de l'association regroupe 20 membres. Monsieur FAMBON précise également que plusieurs groupes de travail ont été constitués pour suivre des études à l'instar de celle actuellement conduite pour l'étude des marais salants. Monsieur FAMBON explique la notion de territoire pertinent était importante lors de la création de l'association et qu'elle devient prégnante aujourd'hui, dans le cadre de l'étude. Il expose que le territoire concerné par l'association et par l'étude va de Cancale jusqu'à Granville. Monsieur FAMBON souligne l'importance du travail mené jusqu'à présent par Madame DULAMON, sous - préfète de la Manche et explique que le lancement de l'étude illustre que la réflexion est désormais portée par l'Inter Sage et par les collectivités territoriales concernées par les compétences GEMAPI. Il conclut en disant que l'étude n'en est qu'au stade du lancement et que l'objet de la réunion est de présenter les conditions de sa réalisation.</p> <p>Véronique FUOC (ECOSFERES) et Gwendoline PAUL (HUGLO LEPAGE) présentent le support de la réunion de lancement. Suite à la présentation, un temps de questions – réponses est ouvert.</p> <p>Monsieur ROBIN (CG 35) précise que la société publique locale citée dans le support de présentation n'est pas encore créée. Il rappelle également que la SPL serait chargée de mettre en œuvre le PAPI Marais de DOL sur la partie bretonne du territoire. Il conclut en disant que la SPL n'est pas récipiendaire de compétences, car il s'agit d'une société anonyme et non pas d'une collectivité territoriale. Gwendoline PAUL (HUGLO LEPAGE) le remercie pour ces précisions et confirme l'analyse juridique.</p> <p>Monsieur HUET (CC d'Avranches et du Mont Saint Michel) rappelle que lors du comité stratégique, trois structures de gouvernance ont été envisagées : deux sont dotées de la personnalité juridique : l'EPIC et l'EPTB et la troisième est une instance de coordination sans personnalité morale. Il souhaite que ce point lui soit bien confirmé.</p> <p>Par ailleurs, Monsieur HUET s'étonne des délais et a le sentiment qu'il ne faut pas aller trop vite. Il précise que l'EPIC de gestion reste un véhicule juridique qui pourrait être créée par la loi patrimoine non</p>	

encore débattue. Ce processus de création pourrait être long.

Monsieur HUET rappelle par ailleurs que deux structures existent : le syndicat mixte RCM et l'Inter-Sage. Il a le sentiment que le calendrier de l'étude est trop court, notamment pour les phases de concertation, ce qui peut engendrer de l'incompréhension et de la résistance. Il demande un prolongement de la durée du marché et appelle à la sagesse sur la gestion du calendrier.

Madame DULAMON (Préfecture de la Manche) lui répond en rappelant que la réflexion sur le schéma a été initiée en janvier 2014 et que le comité stratégique a été réuni de très nombreuses fois depuis janvier. Ce comité s'est appuyé sur des rendus d'analyse et des débats techniques. Le schéma d'organisation EPIC/EPTB/Conférence a été proposé en juin 2014. Une fois que le schéma a été présenté et validé, la réflexion s'est étendue à de nouveaux membres tels que la CC d'Avranches ou le département de l'Ille et Vilaine. Madame DULAMON confirme que le schéma est d'établir un EPIC de gestion, un EPTB et une conférence de la baie, cette dernière n'ayant pas de personnalité morale.

Concernant les délais, Madame DULAMON rappelle le souhait du président de la région Basse Normandie d'aller vite. Les délais de l'étude : 2 mois de phase 1, 2 mois de phase 2 et 6 mois de mise en œuvre ont été fixés pour répondre à cet impératif. Monsieur FAMBON admet qu'il y a un formidable défi d'appropriation du territoire pour le groupement AMO qui a été désigné. Il expose que les entretiens avec les acteurs locaux devraient permettre d'y parvenir. Monsieur FAMBON souhaite que les scénarios proposés aillent au-delà des considérations politiques.

Monsieur HUET déclare si la question de la lisibilité juridique est un aspect essentiel, la question financière n'est pas négligeable. Madame YERLESS (Région BRETAGNE) exprime les mêmes doutes que Monsieur HUET sur la question des délais.

Monsieur COSTA (CRC de Normandie) regrette que l'on parle plus de l'EPIC que de l'EPTB. Il considère que ce n'est pas si compliqué que ça à mettre en place et est favorable à ce que les périmètres d'intervention soient bien séparés. Monsieur FAMBON lui répond que l'attente est de disposer d'une étude avec une approche assez fine. Il dit que les délais d'étude devraient permettre de se laisser ce temps. Monsieur FAMBON déclare par ailleurs qu'il ne peut y avoir de confusions entre l'EPTB et l'EPIC. Monsieur HUET précise qu'il a simplement souhaité replacer la création de l'EPTB dans un contexte plus global.

Monsieur MAINSARD (Chambre d'agriculture de Bretagne) découvre la création de l'EPTB et s'étonne que le département d'Ille et Vilaine n'ait pas été associé aux réflexions préalables. Il demande à ce que la logique d'ensemble soit réexpliquée.

Madame DULAMON explique que le syndicat mixte RCM est constitué de collectivités territoriales partenaires. Elle rappelle qu'historiquement, le département d'Ille et Vilaine n'a pas souhaité s'y associer et la réflexion a avancé sans la participation de ce département. En parallèle, l'association Inter Sage a été créée. Elle explique que l'association préfigure une gestion plus intégrée dans le cadre d'un EPTB à venir. A l'époque où l'association a été créée, les collectivités locales n'étaient pas mûres pour la création d'un EPTB. Elle conclut en précisant qu'il lui paraît essentiel que le département d'Ille et Vilaine soit associé à la démarche.

Monsieur COSTA propose que l'EPTB soit dédié à la gestion des milieux aquatiques et s'interroge sur la pertinence d'y inclure la prévention des inondations. Il précise par ailleurs que la chambre d'agriculture de la Manche était représentée dans les groupes de travail cités par Madame DULAMON.

Monsieur MAINSARD demande quelles seront les relations entre le futur EPTB et les ateliers du territoire. Monsieur BOIVENT (LOUVIGNE Communauté) répond que les ateliers du territoire qui ont lieu

sur Fougères n'ont pas de lien direct avec le futur EPTB. Il ajoute que selon lui, « il ne faut pas confondre vitesse et précipitation ». Il souhaite que ce qui a été fait depuis plusieurs années soit respecté. Il demande à ce que l'Inter Sage aille plus loin pour faire le lien terre/mer. Il souhaite que les 21 CLE existantes ne soient pas oubliées, car elles sont porteuses d'une grande partie du travail conduit jusqu'à présent. Il regrette que la question de la qualité de l'eau ne soit pas évoquée dans les échanges. Il conclut qu'en mettant en place l'EPTB, les collectivités risquent de se priver du travail qui a déjà été fourni et souhaite que les 4 SAGE soient représentés dans l'EPTB.

Monsieur FAMBON répond que la question de la gouvernance est un angle d'étude très important. Il précise que l'étude commence par l'établissement d'un état des lieux et doit délivrer les informations et les scénarios de projection pour demain.

Monsieur MAINSARD demande si les pêcheurs professionnels sont invités et quel est le critère de sélection des collectivités pour les entretiens et pour les séminaires. Monsieur FAMBON confirme que tous les secteurs d'activités doivent être conviés. Il ajoute que la concertation est un élément important de la démarche.

Monsieur COSTA reste attentif à la question des travaux de lutte contre les submersions marines. Monsieur BICHON (CC de PONTORSON) demande où sera mis le barrage. Madame DULAMON répond que l'objectif du schéma d'organisation est d'avoir une répartition claire de la gestion. Elle précise que le barrage n'est pas un ouvrage touristique et qu'il sera rattaché à l'EPTB.

Madame NIVOT demande si le petit cycle de l'eau est inclus dans la démarche. Monsieur TRAVERT répond que l'étude porte sur le grand cycle de l'eau.

Monsieur BOIVENT déclare que le projet de loi NOTRE met en péril certaines collectivités qui fonctionnent bien et demande comment le schéma de compétences sera établi. Monsieur HUET regrette la frénésie législative et s'étonne qu'une telle étude soit lancée dans un environnement juridique non sécurisée.

Maitre PAUL répond que l'étude ne peut anticiper le futur mais doit tenir compte des projets de loi actuellement débattus.

Monsieur MAINSARD demande si l'étude envisage un cas dans lequel l'EPTB n'est pas créée. Monsieur FAMBON lui répond qu'il s'agit d'une étude de faisabilité et qui doit conclure à l'opportunité de créer ou de ne pas créer un EPTB.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur FAMBON conclut la réunion en disant que la prochaine étape de l'étude est le premier séminaire de concertation. Il rappelle que l'étude sera dense en réunions et invite chacun, pour que les délais soient tenus, à se rendre disponible aux sollicitations de l'Inter Sage et des assistants à maîtrise d'ouvrage.

Prochaines échéances

- Entretiens : entre le 11 et le 31 mai 2015
- Comité technique : 28 mai 2015
- Séminaire : 8 juin 2015